



OULENS-SOUS-ECHALLENS
AUTORISATION COMMUNALE N° 2020 - 3
Avec procédure d'affichage de la décision municipale

AVIS D’AFFICHAGE

Propriétaire-s	Sahingöz Yalçın et Fati
Adresse locale	Rte d'Eclépens 4
Parcelle n°	18
Description de l'ouvrage	Installation d'un velux d'une dimension de 55x78 régularisation

Dans le but d'assouplir la réglementation de cette zone réservée, la Municipalité a décidé que les travaux de minimales importances peuvent lui être soumis pour examen.

Pour rappel, les installations de minimales importances sont définies selon l'article 111 LATC et 72d RLATC.

Dès lors, la Municipalité dans sa séance du 22 juin 2020 a décidé d'autoriser l'installation projetée tenant compte du fait que celle-ci est en conformité avec le règlement communal de la police des constructions et d'importance mineure, ceci en dérogation à l'article 3 de la zone réservée.

De plus, les droits des tiers directement concernés ont été respectés, par l'apposition de leur signature ci-dessous.

Un émolument de CHF 50.-- est dû selon l'art 4 du règlement communal sur les émoluments administratifs en matière de police des constructions.

Le dossier est affiché durant 30 jours du 7 juillet au 5 août 2020

Au nom de la Municipalité

Le Syndic :

La Secrétaire :

Dominique Tille

Christine Etienne



SIGNATURES DES PROPRIETAIRES

Le(s) propriétaire(s) précité(s) demande(nt) à la Municipalité l'autorisation de construire les travaux décrits dans la présente demande.

Lieu: Oulens

Date: 2. 07. 2020

Signature(s): 

ACCORD DES VOISINS DIRECTEMENT TOUCHES OU CONCERNES

Parcelle(s) n°	Nom - prénom
366	PPE M. Engler

Signature(s)

